

Barème d'Honoraires de l'agence

FRAIS DE TRANSACTION TTC :

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. La rémunération TTC sera à la charge du mandat (Acquéreur ou Vendeur conformément au mandat).

MANDAT DE VENTE

Emplacement de stationnement	*10%
Terrains	*10%
Prix de vente inférieur à 140 000€	*6%
Prix de vente de 140 000€ à 1 000 000€	*5%
Prix de vente supérieur à 1 000 000€	*4%

**Tarifs maximums*

FRAIS DE LOCATION TTC :

- 1 mois de loyer charges comprises à la charge du bailleur**
- Indice ALUR au m2 suivant la zone concernée *** à la charge du locataire
- 3€ du m2 pour l'établissement de l'état des lieux à la charge de chacune des parties

**Le montant des honoraires s'entend TVA incluse

***Trois zones :

- Zone très tendue : Paris et départements (92,93,94,95 et 78) : 12€/m2
- Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10€/m2
- Hors zone : reste du territoire : 8€/m2

Les honoraires seront dus à la signature d'un bail de location et directement payés par le(s) locataire(s) et le(s) bailleur(s).